

## DÉCISION DU 20 NOVEMBRE 2003

portant nomination des rapporteurs adjoints  
auprès du Conseil constitutionnel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre  
VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée  
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son  
article 36, alinéa 2 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en  
date du 20 novembre 2003,

### D É C I D E :

Article premier.- Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil  
constitutionnel pour la période octobre 2003-octobre 2004 : Messieurs  
Gilles BACHELIER, Jean COURTIAL, Didier CHAUVVAUX, Denis  
PIVETEAU et Madame Anne-Françoise ROUL, maîtres des requêtes au  
Conseil d'Etat, ainsi que Messieurs Didier GUÉDON, Omar SENHAJI,  
Jean-Michel THORNARY, Madame Monique SALIOU-GLOUX et  
Monsieur Thierry VUGHT, conseillers référendaires à la Cour des  
comptes.

Article 2.- La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la  
République française.

Fait à Paris, le 20 novembre 2003

Yves GUÉNA